La formation continue à l'université

MANIFESTE

POUR UNE UNIVERSITÉ AMBITIEUSE SUR LES NOUVEAUX MARCHÉS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

la synthèse

Décembre 2018

La loi « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » du 5 Septembre 2018 est porteuse de transformations majeures et modifie, en profondeur, le paysage français de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Cette loi s'inscrit aussi dans un modèle social en reconfiguration qui préfigure une société des compétences.

Un des éléments marquant de la réforme est le renforcement d'une logique de marché de la formation professionnelle, y compris dans sa dimension apprentissage. Un autre élément important est la plus grande liberté offerte à tous les opérateurs de formation pour innover et proposer de nouvelles ingénieries pédagogiques.

C'est dans ce cadre rénové que les Universités ont l'ambition d'être des acteurs incontournables pour anticiper/accompagner les évolutions de notre société et de notre environnement socio-économique. Les Universités entendent jouer un rôle majeur pour « produire » les compétences de demain, au service et au bénéfice des individus, des entreprises, des territoires et de la nation toute entière dans une économie mondialisée.

Le réseau FCU a produit un manifeste recensant 21 recommandations ou engagements pour concrétiser cette ambition collective des Universités.

POSITIONNER L'UNIVERSITÉ, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE (ESR) SUR LE MARCHÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Qualité des organisations

Le réseau FCU élaborera, dans les deux ans à venir, un nouveau référentiel de la « certification de services FCU », y compris dans sa dimension Apprentissage.

Force des partenariats entre acteurs publics

Le réseau FCU propose d'amplifier la démarche d'ouverture vers les services de la DGEFP (Direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle) et de participer aux groupes de travail initiés par celle-ci. Le réseau FCU formule également la demande d'un engagement de notre ministère pour un travail en interministériel et pour lequel il mobilisera des moyens humains issus de ses établissements adhérents. La présence de représentants de l'ESR (Enseignement Supérieur et Recherche) doit être garantie dans les instances consultatives et délibératives de l'emploi et de la formation professionnelle.

Réforme du système de certification

Le réseau FCU s'engage à entrer en dialogue, au plan national, avec chacun des opérateurs de compétences (Opco) lorsque ceux-ci seront officiellement créés. Notre réseau s'engage aussi, en lien avec ses adhérents, à faciliter la diffusion de l'information et la déclinaison en région des orientations définies sectoriellement par les différents Opco.

Il est essentiel, qu'à la publication du décret précisant les modalités de la concertation spécifique avec les organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel et les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national, interprofessionnel et multiprofessionnel, l'allocation des moyens pour faire vivre ce dispositif soit à la hauteur de cet enjeu stratégique pour l'ensemble de nos établissements.

Marché des individus et enjeux du SI EFOP : visibilité de l'offre

Le réseau FCU s'engage à s'investir, à l'appui des présidences d'établissements, pour produire une organisation agile et un système d'information performant qui permettront aux universités de répondre aux obligations du Système d'Information de l'Emploi Formation et Orientation Professionnelle (SI EFOP).

Le réseau FCU souhaite contribuer, à son niveau et en lien avec le MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) et les autres acteurs des établissements d'enseignement supérieur, à une mise en visibilité des parcours de formation découpés en blocs de compétences dans le RNCP.

Marché de l'Alternance (professionnalisation et apprentissage)

Le réseau FCU alerte sur la nécessité de prendre en compte très rapidement le nouveau caractère concurrentiel du marché de l'alternance et d'en tirer toutes les conséquences.

Chaque établissement devra opérer pour la rentrée de septembre 2019 des choix politiques en matière d'organisation et de pilotage de l'alternance.

L'ESR INVENTEUR, PRODUCTEUR ET DISTRIBUTEUR DE COMPÉTENCES

La FCU inventeur et producteur de compétences

Le réseau FCU invite à positionner l'université comme inventeur et producteur de(s) compétence(s) de demain en s'appuyant notamment sur l'expertise de la recherche.

La FCU interface avec le monde socio-économique

Le réseau FCU incitera et accompagnera les établissements pour organiser le recueil et l'analyse des besoins en compétences du marché afin d'élaborer les réponses formation adaptées.

Investir dans l'ingénierie de formation et de parcours

Le réseau FCU s'engage à renforcer les synergies avec les prescripteurs de formation : Branches professionnelles, Opco, Pôle Emploi, opérateurs du conseil en évolution professionnelle (CEP)...

Les établissements doivent se doter et/ou renforcer des infrastructures adaptées au marché, notamment dans le cadre du distanciel. À défaut, ils seront amenés à envisager des partenariats leur permettant d'accéder à moindre coût à ces infrastructures.

L'ESR doit transformer ses formations en les inscrivant pleinement dans une approche compétences (y compris au niveau de l'évaluation et de la certification) et les modulariser en blocs de compétences capitalisables pour favoriser l'individualisation des parcours, notamment via la VAE. Le réseau FCU s'engage dans ces projets de transformations majeures de l'offre de produits et services avec les acteurs de la formation, les responsables et équipes pédagogiques.

Les services FCU doivent être en mesure d'intégrer de nouvelles compétences et de les fidéliser dans la durée : recruter et/ou professionnaliser l'ensemble des personnels administratifs et formateurs par un investissement fort au travers du plan de développement des compétences notamment porté par le réseau FCU.

Promouvoir et assurer le marketing de l'ESR

Les universités détiennent, sans conteste, le capital pédagogique pour produire la compétence et certifier les compétences acquises.

Par contre, elles ne valorisent pas suffisamment leur capital de certificateur et doivent renforcer leur capital de marque lié notamment à la notoriété et au rayonnement de l'Université.

Les universités doivent capitaliser sur leur facteurs-clés de succès et les promouvoir « l'université est une chance : saisissons-la tout au long de la vie ».

Le réseau FCU s'engage à développer le marketing de la marque « Université ».

L'UNIVERSITÉ COMME INCUBATEUR DE TRANSFORMATIONS : CONSTRUIRE ET MESURER LA PERFORMANCE

Mesure de l'efficacité de la formation

Le réseau FCU se positionne comme précurseur sur la mesure de l'impact de la formation, critère de qualité et de valeur ajoutée.

Établir des business plans à modèle économique fiable

Le réseau FCU recommande de passer, au sein de chaque établissement, d'une comptabilité budgétaire à un pilotage par les activités.

De même, le réseau FCU incite les Établissements à mettre en place les démarches et outils pour connaître leurs segments de marché, identifier leurs coûts et adopter une grille d'analyse des coûts par segment.

FCU et mode de management

Le réseau FCU promeut la culture intrapreneuriale au sein des services de formation continue.

Le réseau FCU accompagnera les changements organisationnels et de posture professionnelle des collaborateurs des services.

La FCU abrégé pour « formation continue à l'université » est un réseau d'experts d'une centaine de membres, tous acteurs publics de la formation continue dans l'enseignement supérieur (universités, écoles, INP, Cnam...). Ce réseau très actif s'appuie sur une association loi 1901 : la Conférence des Directeurs de Service Universitaire de Formation Continue (CDSUFC).

Les principales missions de la FCU sont :

- Favoriser le développement de la formation continue à l'université ;
- Créer un réseau d'échanges et de rencontres ;
- Mettre en commun les expériences et capitaliser les innovations ;
- Faire de la veille et diffuser l'information sur la formation continue à l'université (réglementation, projets, événements...) ;
- Représenter les intérêts de la formation continue à l'université auprès des différentes instances ;
- Professionnaliser les acteurs de la formation continue à l'université.

Pour en savoir plus https://www.fcu.fr/

@fcu_fr

Manifeste intégral, téléchargeable sur :
https://www.fcu.fr/wp-content/uploads/2019/01/Manifeste_FCU_VF_TL_janv2019.pdf